



LES AIDES FORMATIONS B.A.F.A

Quelles aides possibles ?

Pour connaître les aides à la formation BAFA, vous pouvez contacter directement l'association Nouvelle Aventure Junior au 04.42.54.29.60 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Merci de vous munir de votre quotient familial et de joindre un justificatif (copie de l'attestation) à votre demande.



**Jeunesse &
Sports PACA
Communes,
associations, CE**

...

**Caf des Bouches-
du-Rhône**

**Cnaf des Bouches-
du-Rhône**

**Conseil Régional
PACA**

**Pôle emploi PACA
(demande à faire
auprès de votre
conseiller)**



**NOUVELLE
AVENTURE JUNIOR**

594 route de biver
13120 GARDANNE

www.nouvelleaventurejunior.com

04.42.54.29.60

nouvelleaventurejunior@hotmail.fr

LES AIDES

DDCS, MAIRIES, ASSOCIATIONS, CE ...

FORMATIONS B.A.F.A

Aides jeunesse & sports PACA : contacter directement la DDCS de votre lieu de résidence deux mois avant le début de votre session de formation pour connaître les modalités d'attribution de l'aide.

DDCS 04

Alpes de Haute Provence
04 92 30 37 73
Rue Pasteur
04990 Digne-les-Bains

DDCS 06

Alpes Maritimes
04 93 72 27 57
CADAM 174
Route de Grenoble
06286 Nice Cedex 3

DDCS 83

Var
04 83 24 62 31
Mission ICE CS 31209
83070 TOULON

DDCS 05

Hautes Alpes
04 92 22 22 30
5 impasse de bonne CS 16002
05010 Gap cedex

DDCS 13

Bouches du Rhône
04 86 94 70 16
66 A, rue Saint Sébastien
13281 Marseille cedex 6

DDCS 84

Vaucluse
04 88 17 86 00
28 bd Limbert
84000 Avignon

Mairie, association, CE : il est possible qu'une collectivité vous propose de financer en tout ou partie votre formation BAFA. Pour se faire, remplir le formulaire appelé « certificat de prise en charge d'une session » téléchargeable sur www.nouvelleaventurejunior.com. N'oubliez pas de faire signer et tamponner ce certificat par le financeur, le retourner à l'organisme de formation. Cette aide sera déduite des frais d'inscription du stagiaire.



Nouvelle Aventure Junior : NAJ propose également des facilités de paiement, et notamment un paiement en 3X sans frais. Nous acceptons également les chèques vacances (sans limite).



LES AIDES CAF PACA FORMATIONS B.A.F.A



Renseignements auprès des services de la CAF : 04 91 05 53 75

CAF 04

Alpes de Haute Provence
3 Rue Alphonse Richard
04011 Digne les bains cedex
08 10 25 04 10

CAF 06

Alpes Maritimes
06175 Nice cedex 2
08 10 25 06 10

CAF 83

Var
Rue Emile Ollivier
83083 Toulon cedex
08 10 25 83 10

CAF 05

Hautes Alpes
10 Boulevard Georges
Pompidou
BP 145
05008 Gap cedex
08 10 25 05 10

CAF 13

Bouches du Rhône
215 Chemin de Gibbes
13348 Marseille cedex 20
08 10 25 13 10

CAF 84

Vaucluse
6 Rue Saint Charles
84049 Avignon
cedex 09
08 10 25 84 10

Les conditions

Le stagiaire doit avoir en 17 ans et 20 ans et doit être à la charge de l'allocataire.

L'aide

- ❖ Formation générale : 280 € si quotient familial < 580€, l'aide sera perçue par l'organisme qui sera en charge de la déduire des frais d'inscription du stagiaire.
- ❖ Formation approfondissement : 141 € si quotient familial < 580€, l'aide sera perçue directement par le stagiaire.

Procédure :

Vérifier auprès des services de la Caf que votre quotient familial vous donner bien accès à l'aide.
Retirer auprès de la Caf ou sur le site internet www.nouvelleaventurejunior.com le formulaire, le remplir et le ramener avec le dossier d'inscription au plus tard 2 mois avant le début du stage.

C'est l'organisme de formation qui fait la démarche auprès de la Caf.

LES AIDES CNAF

FORMATIONS B.A.F.A



Renseignements auprès des services de la CNAF : 0810 25 XX 10 (remplacez XX par le numéro de votre département)

Les conditions

Toute personne résidant en région PACA (sauf le var) et ne bénéficiant d'aucune prise en charge d'une structure.

L'aide

L'aide intervient à la fin de votre troisième stage Bafa (approfondissement).

- ❖ Approfondissement général : 91,47 €
- ❖ Approfondissement « petite enfance » : 106,71 €

Cette somme vous sera directement versée, elle n'est pas déductible du prix du stage.

Procédure :

- Procurez-vous le formulaire "d'aide à la formation" auprès de votre CAF ou sur www.nouvelleaventurejunior.com
- Retournez-nous ce formulaire en nous précisant les parties à remplir, accompagné d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour.
- Retournez-le enfin à votre CAF en vous assurant que les trois parties ont bien été remplies.

Une aide CNAF PACA peut également être attribuée.

LES AIDES REGION PACA FORMATIONS B.A.F.A



Renseignements auprès des services de la REGION PACA : 04 88 73 66 33 / 04 91 57 52 51

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de la Jeunesse, des sports et de la citoyenneté

Service Jeunesse et citoyenneté

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde – 13 481 Marseille cedex 20

Les conditions

Toute personne entre 17 ans et 25 ans révolus résidant en région PACA et ne bénéficiant d'aucune prise en charge d'une structure. Aide intervenant sur les sessions en internat uniquement.

L'aide

L'aide intervient à la fin de votre troisième stage Bafa (approfondissement).

❖ Approfondissement en internat : 150 €

Cette somme vous sera directement versée, elle n'est pas déductible du prix du stage.

Procédure :

- Procurez-vous le formulaire "aide régionale au BAFA 3" auprès sur le site de la région PACA ou sur www.nouvelleaventurejunior.com
- Obtenir une facture acquittée de la formation d'approfondissement
- Retournez-le formulaire et l'ensemble des pièces à fournir à l'adresse ci-dessus.